005-210500237-20171108-DEL20171108185-DE

Regu le 15/11/2017

### VISE PAR

FROMM Gérard le 13/11/2017 à 18:24



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 8 NOVEMBRE 2017

Numéro

DEL 2017.11.08/185

Thème: URBANISME 3

**Obiet:** RÉFECTION ET AMÉNAGEMENT DE L'AVENUE DU LAUTARET-**ACQUISITIONS FONCIÈRES** - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DEL N° 2017.04.26/076 EN DATE DU 26/04/2017.

#### Convocation

Date:

31/10/2017

Affichage: 31/10/2017

# Nombre de membres du conseil municipal

En exercice:

33

Présents:

2/

Nombre de

suffrages exprimés:

30

Le mercredi 8 novembre 2017 à 17h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1er étage de la CCB, sous la présidence de Monsieur Gérard FROMM, Maire.

## Étaient Présents:

GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, AIGUIER Yvon, JALADE Jacques, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, BRUNET Pascale, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, RASTELLO Anne, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc.

# Étaient représentés:

MARTINEZ Gilles pouvoir à FROMM Gérard; MARCHELLO Marie pouvoir à FABRE Mireille; KHALIFA Daphné donne pouvoir GUERIN Nicole; ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed; MUHLACH Catherine donne pouvoir à MONIER Bruno; ARMAND Émilie donne pouvoir à GRYZKA Romain.

#### Absents excusés:

MARTINEZ Gilles, MARCHELLO Marie, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, ROMAIN Manuel, PEYTHIEU Éric, MUHLACH Catherine, ARMAND Émilie, DAZIN Florian.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

005-210500237-20171108-DEL20171108185-DE

Regu le 15/11/2017

Rapporteur: Aurélie POYAU

La présente délibération a pour objet la modification de la délibération n°2017.04.26/076 et concerne les conditions d'acquisition des emprises foncières des parcelles cadastrées Al 22 et Al 23.

Des travaux de goudronnage et d'aménagement ont été entrepris (et payés) par les propriétaires privés sur ces emprises, et leur coût doit être mis à la charge de la commune.

Il convient donc d'ajouter ces frais au montant d'acquisition de ces emprises.

Considérant le projet de réaménagement de l'Avenue du Lautaret,

Considérant la nécessité pour la commune d'acquérir les emprises foncières nécessaires à la réalisation de ce projet,

Considérant les accords de cession donnés par les propriétaires privés,

Vu la délibération n°2013.12.18/211 en date du 18 décembre 2013 approuvant le réaménagement de l'Avenue du Lautaret par la création de trottoirs sur l'ensemble de la voie, la matérialisation de bandes cyclables, la création d'un nouvel éclairage public et le traitement de l'ensemble des eaux pluviales par un réseau collecteur,

Vu l'avis du service des Domaines en date du 4 juillet 2017,

Vu la délibération n°2017.04.26/076 en date du 26/04/2017,

Vu partie du tableau parcellaire ci-dessous annexé à la délibération n°2017.04.26/076 en date du 26/04/2017 :

Tableau	parcellaire	2		
Commun	e de BRIA	NCON		
Section	Parcelle	Surface totale parcelle	Surface acquise	Coût acquisition
Al	22	1052 m²	37 m²	3 360 €
Al	23	1110 m²	43 m²	3 910 €
Total			80 m²	7 270 €

Vu la facture de l'entreprise « La Routière du midi » pour des travaux d'enrobé sur l'emprise à acquérir, parcelle Al 22, pour un montant TTC de 1 823.25€, acquittée par le propriétaire.

Vu la facture de l'entreprise «La Routière du midi» pour des travaux d'enrobé sur l'emprise à acquérir, parcelle Al 23, pour un montant TTC de 2 305.88€, acquittée par le propriétaire.

Vu le nouveau tableau parcellaire ci-dessous annexé, à la présente délibération :

Tableau	parcellaire	9					
Commune de BRIANCON							
		Surface	totale	Surface	Valeur vénale	Coût	Coût
Section	Parcelle	parcelle		acquise		travaux	acquisition
Al	22		1052 m²	37 m²	3 360 €	1 823.25 €	5 183.25 €
Al	23		1110 m²	43 m²	3 910 €	2 305.88 €	6 215.88€
			Total	80 m²	7 270 €	4 129.13 €	11 399.13 €

005-210500237-20171108-DEL20171108185-DE

Regu le 15/11/2017

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager une procédure d'acquisition amiable des parties de parcelles privées, concernées par le projet de réaménagement de l'avenue du Lautaret, cadastrées selon le tableau ci-dessus annexé,
- De préciser que ces acquisitions s'effectueront sur la base du prix d'acquisition évalué par le service des Domaines additionné des frais engagés par les propriétaires, soit pour un total de 11 399.13 € (onze mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf euros et treize centimes),
- De préciser que les frais d'actes et autres frais afférents à ces acquisitions seront à la charge de la commune,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services, à signer, au nom et pour le compte de la commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR: 30 CONTRE: 0 ABSTENTION: 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

PUBLIÉ LE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

TRANSMIS LE

NOTIFIÉ I F

Le Maire, Gérard FROMM

005-210500237-20171108-DEL20171108185-DE Regu le 15/11/2017

Regu

005-210500237-20171108-DEL20171108185-DE Regu le 15/11/2017



CONSEIL MUNICIPAL DU 08/11/2017
PIÉCE ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION
URBANISME 3 N° DEL 2017.11.08/185

RÉAMENAGEMENT DE L'AVENUE DU LAUTARET - ACQUISITIONS FONCIERES DE PARTIES DE PARCELLES - PLAN



